

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 8 Juillet 2010 à 21 Heures.

L'an deux mille dix, le jeudi 8 Juillet à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'Aignan.

Etaient présents : Mmes CASTETS, SARNIGUET, Melle FABRE MM LABADIE, BERGAMO, PAYROS, SEGAT, NAVARRE, LAFFARGUE SARNIGUET PESQUIDOUX

Etaient absents et excusés : M. DARBAS Jean-Yves – M. PERES Alain ayant donné procuration à Mme SARNIGUET – M. MURADORE ayant donné procuration à M. LABADIE Jacques.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour ci-dessous et demande l'approbation du procès verbal de la séance du 10 Juin 2010.

ORDRE DU JOUR :

Dossier accessibilité

Chemin de Peyrebère : honoraires notaire

Modification du tableau des emplois :

- *création poste de rédacteur*
- *suppression poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe*

Autorisation d'ester en justice (dossier EPUR)

Examen divers devis

Attribution subvention pétanque

Remboursement assurance bris de glace

Demande de logements :

- *Anne Marie ROCHE*
- *WATRELOT Franck*

Questions diverses

Monsieur Benoît SEGAT est nommé secrétaire de séance.

Dossier accessibilité

Monsieur le Maire rappelle le groupement de commande pour l'établissement du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ainsi que la convention passée avec la DDEA du Gers.

Il indique qu'il convient de signer l'acte d'engagement avec la société CETE APAVE SUDEUROPE pour la part revenant à la commune qui s'élève à 2800 € HT et 3348 € 80 TTC. Une décision modificative est nécessaire pour abonder le compte 2031 et la somme correspondante sera prise à l'opération n° 82 salle polyvalente.
Accord du Conseil Municipal.

Chemin de Peyrebère : honoraires notaire

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu la proposition d'honoraires de Me Muriel BOUNEL, notaire à AIGNAN, concernant les frais d'établissement de l'acte de cession des parcelles du chemin de Peyrebère, par les riverains au profit de la commune, pour la somme de 1550 €uros.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Modification du tableau des emplois :

•Création poste de rédacteur

•suppression poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu du Centre de Gestion du Gers un arrêté, en date du 22 Juin 2010, fixant la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur territorial, au titre de la promotion interne. Il précise que la candidature de Mme CARBONNIER Christiane, a été retenue, propose de créer le poste de rédacteur et de modifier le tableau des emplois communaux à compter du 1^{er} août 2010.

Monsieur le Maire ajoute qu'il conviendra également de supprimer le poste d'adjoint administratif principal, détenu précédemment par l'intéressée, après saisine de la CAP.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Autorisation d'ester en justice (dossier EPUR)

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil Municipal le courrier adressé par le Tribunal Administratif de Pau lui présentant la copie d'une requête faite par l'association E.P.UR., à l'encontre de la commune au sujet du lotissement d'habitations Guilhemblanc.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation :

- d'ester en justice
- de prendre un avocat chargé de préparer un mémoire en réponse à la requête
- de choisir le cabinet FIDAL, 19 avenue du Président JF Kennedy – BP 50330 -33695 MERIGNAC CEDEX, pour cette mission dont les honoraires s'élèvent à 1000 €uros HT
- de solliciter la clause de protection juridique par l'intermédiaire de l'assureur de la commune (MMA)

Ces diverses demandes sont acceptées par le conseil municipal à l'exception de Mesdames PESQUIDOUX SARNIGUET Melle FABRE et M. PERES qui s'abstiennent.

Examen divers devis

Monsieur le Maire présente deux devis pour l'élagage et l'enlèvement de branches dépérissantes ou de bois mort à l'aire de pique-nique du lac d'Aignan pour un montant total de 4950 €uros et propose, vu le coût important de faire effectuer ce travail en régie par les agents techniques. Il est décidé de louer une grande nacelle, deux jours à l'entreprise CLAVERIE de NOGARO.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques LABADIE, qui indique que les travaux de l'église Saint Saturnin étaient retardés dans l'attente de l'étude globale de M. TAJAN. Cette dernière n'étant pas achevée, il faudrait maintenant engager les travaux intérieurs afin que les dégradations ne se poursuivent plus, la toiture étant déjà réparée. Monsieur LABADIE expose les devis suivants :

PLATERIE :

BERGER Eric.....3068.00 € HT

PEINTURE :

Entreprise MARQUE.....6050.00 € HT

VIENNE Bernard.....5292.00 € HT

Sont retenues les entreprises BERGER et VIENNE à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet ensuite la proposition d'honoraires de Mme GARCIA Marie-Claude pour son assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux aux arènes, d'un montant forfaitaire pour l'ensemble de son travail de 1300 € (TVA non applicable).

Accord de l'assemblée.

Monsieur BERGAMO Paul prend la parole pour une offre de l'ESAT du BAS-ARMAGNAC (Etablissement et Service d'Aide par le Travail situé à LE HOUGA) comprenant entre autre, la fabrication de 2119 plaques numérotées pour les sièges des arènes et divers autres panonceaux. Le montant de 1118 € 27 HT est approuvé, la pose sera effectuée par les membres des associations Aignan Y Toros et Course Landaise.

Attribution subvention pétanque

Monsieur le Maire remémore la réunion du conseil municipal en date du 25 mars dernier au cours de laquelle, il était décidé d'accorder un bon d'achat de 20 €uros, aux jeunes de la société bouliste, champions de ligue en 2009. Il convient maintenant de transformer ce cadeau sous forme de subvention d'une valeur de 200 €.

Accord à l'unanimité.

Remboursement assurance bris de glace

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'accepter un chèque de 139 € 54 en règlement d'un sinistre bris de glace sur un véhicule communal.

Accord de l'assemblée.

Demandes de logement

➤ *Anne Marie ROCHE*

Monsieur le Maire présente la demande de location de Madame Anne Marie ROCHE, pour l'appartement situé 7 Place du Colonel Parisot à Aignan, libéré par M. STRASSER Thomas.

Il précise que Madame ROCHE bénéficie de l'agrément PST et souhaite que cette locataire bénéficie de 2 mois de loyer gratuit du 15 juillet au 15 septembre 2010 inclus, car elle s'est engagée à nettoyer et repeindre à ses frais, un appartement laissé par le précédemment occupant, dans un état très sale.

Le loyer de ce logement est fixé à 367 € 81 + un mois de caution (367.81 €).

Le conseil municipal émet un avis favorable.

➤ *Franck WATRELOT*

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. WATRELOT Franck sollicitant le logement libéré par Monsieur DUBOURDIEU Cyrille, 8 avenue du Docteur Dousset, à l'école à compter du 15 juillet 2010 ;

Le loyer est fixé à 416.27 € + une somme équivalente égale à un mois de caution.

Le conseil municipal donne son accord.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'invitation qu'il a reçue pour le conseil de la part de Madame FABRE Christiane, qui les convie à un vin d'honneur qu'elle organise à la salle polyvalente, vendredi 27 août prochain, pour fêter son départ à la retraite.
- Antenne téléphonie mobile : Monsieur le Maire indique qu'il sera préférable de passer un bail emphytéotique avec le département plutôt que de leur céder une parcelle de la forêt.
- Poste : Monsieur le Maire a eu connaissance de restrictions d'ouverture et fermeture du bureau, en particulier une fermeture le mercredi après midi à compter du mois d'août.
- Crédit Agricole : Monsieur Paul BERGAMO, quant à lui, précise qu'à partir du mois de septembre, il n'y aurait plus de fermeture certains après midi, comme cela a pu déjà se produire.
- Pêche : Monsieur Benoît SEGAT prépare pour début septembre, une inauguration du poste de pêche handicapé, construit au lac d'Aignan, par les agents du service technique, qui sera suivie d'un concours de pêche et d'une remise de prix au 3 jeunes lauréats du concours départemental.
- Arènes : Maison Philippe GERARD, Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été promis à l'ancien propriétaire M. HENNION, de lui déplacer l'entrée de sa maison (portails), en raison des travaux d'agrandissement des torils aux arènes et de la gêne occasionnée par ses constructions pour pénétrer dans la propriété. Il est convenu que le service technique se chargerait de ce travail.
- Rue des Arts : les travaux débiteront le 23 août pour 3 semaines environ, une lettre sera adressée à chaque propriétaire riverain.
- Procédure de péril : Monsieur le Maire rappelle la procédure engagée envers M. CAUBET Michel et sa sœur, pour l'enlèvement par leurs soins de vieilles granges menaçant de s'écrouler et la date butoir du 17 juillet prochain pour effectuer les travaux. Faute d'effectuer ce qui leur incombe, la commune devra intervenir. A suivre.
- Concours communal des maisons fleuries : Monsieur Xavier LAFFARGUE indique que ce concours a été annulé faute de participants ; les 2 seules personnes inscrites auront droit à quelques plants de la serre. Quant au concours départemental, le jury a été reçu par MM LAFFARGUE et CAZES et rendra son verdict en décembre.

- Conteneurs poubelles au carrefour de Fromentas : Melle FABRE propose de supprimer le point de collecte existant qui sert de lieu de dépotoir à de nombreux automobilistes. Contact sera pris avec les services du Sictom pour étude et accord de cet enlèvement.
- Monsieur Marc PAYROS offre à la commune un tableau du peintre Anita COUZIJ.de MARGOUE MEYMES et propose que tous les artistes exposant leurs œuvres à l'ancienne gendarmerie soient invités aux vœux du conseil en début d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures vingt.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN pour être affiché le 12 juillet 2010 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

AIGNAN, le 12 juillet 2010.

Le Maire,

Philippe BARATAULT